

Regards Seine et Marnais

La Lettre de Nature Environnement 77

N°1 Mai 2016

Editorial

Lors de sa réunion du 30 mars, le Conseil d'Administration de Nature Environnement 77 m'a fait l'honneur de m'élire à sa présidence. Je succède ainsi à Jane Buisson qui l'a animée ces dernières années et à qui j'exprime un grand merci pour le travail accompli et le temps donné.

NE 77, c'est, en 2015, 4500 heures de bénévolat (l'équivalent de 2,5 postes à temps plein) consacrées aux commissions officielles, aux dossiers, aux animations, à la communication, à la gestion de l'association... En Seine et Marne, nous devons faire face à de multiples enjeux trop souvent réservés à un public « averti » : urbanisation galopante, consommation des terres agricoles, stockages abusifs de déchets, pétrole de schiste, multiplication des plateformes logistiques, quantité et qualité de l'eau...

Nous devons agir pour que la Seine et Marne soit un département où l'expression « développement durable » a un sens en s'appuyant sur l'information du plus grand nombre et l'éducation.

Cette nouvelle publication a pour objectif de vous informer au plus tôt sur les sujets sensibles et les dossiers en cours. Elle vient en complément de notre blog et du Nature Actualités.

Mais c'est avant tout un lieu d'échanges. Vous pouvez y contribuer par des propositions d'articles, des échanges d'expérience, des questions, des suggestions, des critiques...

Bonne lecture.

Le Président

Bernard BRUNEAU



Dans ce numéro

- Présentation de NE77
- CoDERST, cela vous parle ?
- Connaissez-vous la CDPENAF ?
- Tchernobyl, 30 ans après
- Libre opinion : Linky or not ?
- Animation : les animaux de la forêt de Bréviande en parle !
- Zoom sur les orchidées ...
- Les brèves
- Sortir, découvrir...

Nature Environnement 77

Qui sommes-nous ?

Nature Environnement 77, créée en 1972, est membre de France Nature Environnement, de FNE Île-de-France, du Graine (réseau d'éducation à l'environnement) et de Pro Natura Île-de France (conservatoire régional des espaces naturels).

À ce jour, elle fédère 51 associations et 73 adhérents individuels. Ces associations sont généralistes (environnement, développement durable, ..) ou spécialisées (paysage, bruit, risques industriels, ...).

Nature Environnement 77 est agréée au titre du Code de l'Environnement et agréée Jeunesse et Education Populaire.

Actrice départementale, Nature Environnement 77 participe au débat public, à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Elle peut engager des actions en justice si nécessaire.



La Maison Forestière de Bréviande

Nos missions :

Sensibiliser les écoles, les centres de loisirs...en proposant des formations, des animations et des sorties naturalistes

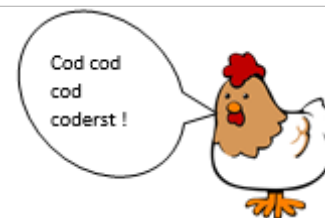
Intervenir auprès des différents acteurs de la vie locale pour l'aménagement du territoire, la protection de l'air, de l'eau, des sols et des sous-sols, des milieux naturels, ...

Représenter les membres de NE sont présents dans les débats publics et les commissions légales traitant de sujet comme les carrières, les installations classées, les aménagements fonciers, l'agriculture, ...

Agir en justice NE 77 peut agir en justice en cas d'actions irrégulières voire illégales.



CoDERST, cela vous parle ?



Même pour les personnes initiées, il est souvent difficile de se rappeler la signification de cet acronyme : Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Ce Conseil, à quoi cela sert-il ?

C'est une commission administrative, qui se réunit sous l'autorité du Préfet pour examiner toutes demandes visant à modifier ou à autoriser, des travaux, des installations, des ouvrages, ... bref toute opération qui, d'une façon générale, est susceptible de porter atteinte à l'environnement, à la santé ou qui présente des dangers. Les demandes portent sur tout le département, y compris de son sous-sol !

Le CoDERST est chargé de donner un avis pour chaque dossier, puis le Préfet prend un arrêté définissant des dispositions à respecter par le demandeur. Les dossiers examinés sont donc aussi divers que variés. Ainsi le CoDERST peut être amené à examiner une demande d'autorisation d'exploitation d'un puits de pétrole dans la région de Nangis, de protection d'un captage d'eau potable au sud du département ou encore d'autorisation de stockage de déchets dangereux ou non, à l'autre extrémité du département.

Nature Environnement 77 (NE 77) participe aux CoDERST depuis de très nombreuses années en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement. Tous les trois ans NE77 propose à la préfecture les candidats pour participer au CoDERST. Ce Conseil se réunit une fois par mois et les demandes y sont nombreuses.

La Seine et Marne est un vaste département, où sont installées de nombreuses activités industrielles, faisant parfois l'objet de classement particulier, suivant les risques. Elle est aussi traversée par un réseau de rivières très dense, avec dans son sous-sol des nappes phréatiques dont la qualité des eaux doit être garantie, ce qui est un réel souci. La Seine et Marne est un des rares départements ayant des exploitations pétrolières, géothermiques, de nombreuses carrières, de nombreux centres de déchets, de multiples entrepôts logistiques, ou encore des pipe-lines.

Les archives «CoDERST» de NE 77 révèlent un kaléidoscope de notre département.

Ses représentants bénéficient du soutien du réseau d'adhérents et des associations locales pour construire des argumentaires et défendre des avis conformes à nos valeurs, face, souvent, à des visées plus soucieuses de ne pas trop restreindre l'activité économique ...

Préparer les dossiers, convaincre, c'est un dur métier qu'être représentant au CoDERST mais que l'on ne peut que recommander !

G. DUMAINE

Connaissez-vous la commission départementale de préservation des espaces agricoles ?

La CDPENAF est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Elle a été mise en place par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014.

La CDPENAF peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Le champ de compétence de cette nouvelle commission est élargi à la préservation des espaces naturels et forestiers. Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme.

La CDPENAF associe des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des professions agricoles et forestières, de la chambre d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, de la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité).

L'association Nature Environnement 77, au titre des associations agréées de protection de l'environnement, participe, depuis sa création à cette commission. L'avis de la CDPENAF est envoyé au Préfet et à la commune, et fait partie du dossier de l'enquête publique. Il n'est pas opposable aux tiers. Un avis défavorable de la commission peut amener la commune à représenter son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en tenant compte des remarques.

Cette commission est obligatoirement consultée pour :

- Les documents d'urbanisme

- Elaboration ou la révision du SCOT, du PLU (à l'exception des communes dans le périmètre du SCOT approuvé, après octobre 2014)
- Elaboration de la carte communale
- Création de STECAL (secteurs de taille et capacité d'accueil limitées)
- Réduction des surfaces affectées à une production d'AOP
- Extensions et annexes des habitations en zones A et N.

- Les autorisations d'urbanisme

- Autorisations d'urbanisme non couvertes par un document d'urbanisme
- Changements de destination des bâtiments en zone agricole

La CDPENAF peut être consultée à sa demande expresse ou pour contribuer à l'élaboration d'une doctrine départementale.

CDPENAF (suite)

Depuis mars 2016, la CDPENAF de Seine et Marne a lancé une procédure d'auto saisine sur :

1) Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Le sous-sol : extraction de matériaux, de gaz et d'hydrocarbures ;
- Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) et exhaussement de sols (rehaussements et remblais de terrains) par apports de matériaux inertes ;
- L'exploitation et la réhabilitation de carrières.

2) Les projets significatifs d'aménagements, hors ICPE, consommateurs d'espaces agricoles, naturels et forestiers

- Les projets de constructions d'électricité par panneaux photovoltaïques installés au sol
- Les projets éoliens
- Les projets d'infrastructures de transport entraînant un impact significatif d'espaces agricoles, naturels et forestiers

3) Les projets consommateurs d'espaces agricoles, naturels et forestiers, impliquant une mise en compatibilité des documents d'urbanisme

4) Les projets de documents d'urbanisme sous SCOT dont l'approbation est intervenue avant publication de la LAAAF ;

5) L'exhaussement de sol ayant un impact significatif sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Modalités d'autosaisine de la CDPENAF

- Un des membres de la CDPENAF a connaissance d'un projet relevant de la liste des cas d'auto saisine et le signale au secrétariat de la CDPENAF
- le Président au nom de la commission en valide l'opportunité et informe la commission de sa position.
- Le secrétariat contacte le porteur de projet et l'invite à venir le présenter
- L'avis de la CDPENAF est adressé au porteur de projet, mais également à l'autorité devant délivrer une autorisation dans le cadre du projet, le cas échéant.

M. SAINT-MARTIN

Tchernobyl, 30 ans après : ni la première, ni la dernière

Le 26 avril 1986 se produisait la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. 30 ans après, les conséquences sanitaires, écologiques, sociales et économiques ne cessent de s'alourdir...

Une série déjà trop longue

Le 26 avril 1986 se produisait la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Ce n'était pas la première. Auparavant, il y eut Three Miles island aux USA en 1979. Un accident avec fusion du cœur. Avant encore, en 1957, beaucoup moins connue, la catastrophe du complexe nucléaire de Maïak en URSS avec une explosion dans un centre de déchets nucléaires. La conséquence la plus visible est la disparition de très nombreux villages sur la carte tout autour du site. Et pour finir Fukushima et ses trois fusions de cœur.

L'après-Tchernobyl : de dissimulation en dissimulation

Immédiatement après la catastrophe de Tchernobyl, le gouvernement français a tenté d'en masquer les conséquences. En quête d'informations, la FFSPN - Fédération française des sociétés de protection de la nature, future France Nature Environnement - a été confrontée aux mensonges de l'Etat. Trente ans après, Jean-Pierre Raffin, alors président de la fédération, et aujourd'hui président d'honneur de FNE, a retracé ces semaines de dissimulation. Jean-Pierre Raffin, président d'honneur de FNE : « A l'occasion du procès intenté en 2001, par des victimes du cancer de la thyroïde imputé aux retombées de Tchernobyl, l'on aura connaissance, après la saisie de divers documents ministériels de 1986 (Réunion interministérielle du 16 mai) et de 1988 (Réunion interministérielle du 18 janvier), de l'ampleur des mensonges et dissimulations des autorités politiques bénéficiant du mutisme complice de responsables prétendument « scientifiques » de services de l'état pour qui la recherche de la vérité passait manifestement derrière le souci de faire carrière. L'on saura ainsi, qu'en plusieurs régions de France, le niveau des retombées radioactives était bien plus élevé que ce qu'en disait le discours officiel lénifiant. »

Un risque largement sous-évalué

L'Histoire démontre que les craintes exprimées par les associations de protection de l'environnement dès le lancement du programme nucléaire étaient justifiées. A une époque où le principe de précaution n'existait pas, le déploiement rapide du programme nucléaire s'est basé sur le rapport Rasmussen qui prévoyait un niveau de sûreté exceptionnel : un accident avec fusion du cœur pour un million d'années réacteurs. 40 années plus tard, nous en sommes à un accident avec fusion du cœur pour 3000 années réacteurs, plus de 300 fois plus de risques !

Et pendant ce temps-là en France...

On pourrait se féliciter qu'aucun accident aussi grave ne se soit produit dans le pays le plus nucléarisé au monde. Ce serait oublier un peu vite les deux accidents de Saint Laurent des Eaux (1969 et 1980) avec une amorce de fusion du cœur et le Blayais en 1999 lors de la tempête du mois de décembre. Mais surtout, EDF fait face à des réacteurs vieillissants. Leur moyenne d'âge est proche des 30 ans alors que la cuve des réacteurs (pièce impossible à changer) a plus ou moins été pensée pour une durée de vie de 40 ans. Alors que de plus en plus de fissures sont découvertes dans la cuve, le passage des 40 ans est donc un enjeu majeur. Les incidents se multiplient et nos voisins allemands, suisses, luxembourgeois commencent à sérieusement s'inquiéter d'un possible accident que nul ne pourra gérer.

La catastrophe économique, elle, est toute proche

Quand il s'agit du nucléaire, l'Etat préfère fermer les yeux sur la catastrophe économique qui s'annonce. Areva est en faillite, EDF a été virée du CAC 40, son directeur financier a démissionné et pour la première fois, les syndicats protestent contre les projets à l'étranger. L'EPR français a 10 ans de retard et son prix a triplé. Même chose pour l'EPR finlandais. Enfin, les provisions pour démantèlement sont largement insuffisantes d'après l'Union européenne, tout comme celles pour la gestion des déchets...Alors l'Etat, actionnaire à 84% d'EDF, incapable de prendre la moindre décision, s'en remet à EDF qui s'entête, de façon complètement irrationnelle, à ne pas vouloir fermer le moindre réacteur alors que la consommation baisse et que les énergies renouvelables augmentent partout ailleurs dans le monde.

France Nature Environnement - 25 Avril 2016

***Denez L'Hostis,
président de FNE :***

«Il nous faut un état stratège, capable de prendre ses responsabilités à l'heure de la transition énergétique et des 30 ans de Tchernobyl. Il nous faut un état exemplaire à l'heure de la signature de la COP21; il nous faut un scénario d'évolution jusqu'en 2023 avec un mix électrique. Que l'état mette en œuvre la loi que les parlementaires ont voté et cesse de remettre à EDF les clés de la politique énergétique française.»

***« Plus efficace
qu'un bonbon à
l'iode : le démantèlement
des centrales
nucléaires ».***

***30 ans Tchernobyl.
Denez l'Hostis, président de France
Nature Environnement distribue aux
ministres ces pastilles à l'ouverture
de la conférence
environnementale.***

FNE - 25 Avril 2016



Libre opinion : LINKY OR NOT ?

Comment aborder ce sujet complexe en restant simple et attractif ?

Je prends le parti de vous proposer des réponses aux principales questions récurrentes.

Pourquoi change-t-on les compteurs actuels ?

Les compteurs actuels sont « morts », c'est-à-dire non communicants. ERDF est incapable de savoir si le foyer est alimenté et de surcroît de connaître la puissance consommée à un moment précis.

Pourquoi connaître toutes les 10 minutes la puissance consommée ?

Les fournisseurs d'énergie sont assujettis à l'objectif du 3 fois 20 :

- 20% d'économie d'énergie
- 20% de réduction de CO₂
- 20% d'énergies renouvelables

Le problème réside dans le fait que le consommateur n'est pas impliqué dans les contraintes de production d'énergie. Durant les pics de consommation des moyens démesurés sont activés pour assurer l'alimentation en énergie du réseau grâce à l'utilisation de centrales à énergies fossiles (gaz, charbon, fuel...) qui ont l'avantage de fournir immédiatement mais qui ont aussi l'inconvénient d'être très polluants et très onéreux à maintenir (2000€/MWh).

Les producteurs ne pourront donc pas réussir à diminuer leur émission de CO₂ de 20% si les consommateurs ne deviennent pas des acteurs de leurs besoins énergétiques.

Grâce aux compteurs intelligents, votre consommation sera connue toutes les 10 minutes et des tarifs préférentiels seront proposés aux éco-consommateurs.

Est-ce un mode de surveillance ?

Oui, mais pour la bonne cause. La diminution du CO₂ est devenue vitale, le réchauffement climatique est devenu problématique.

Linky est-il nocif ?

Oui pour les électro-sensibles car, toutes les 10 minutes, ce compteur envoie par le réseau filaire électrique, les infos requises.

Notons au passage que probablement beaucoup de contestataires du Linky possèdent un téléphone DECT, un téléphone portable GSM, la Wifi, un four micro-ondes... et qu'ils sont exposés quotidiennement à un brouillard électromagnétique très supérieur à Linky. Cependant ce mode de télé relevage a été choisi sans connaissance réelles des conséquences sanitaires possibles.

En conclusion, priorisons les menaces !

Nos émissions de CO₂ sont catastrophiques et nous mettent en danger.

EDF, malgré les centrales nucléaires décarbonées, reste le premier émetteur de CO₂. Il est donc essentiel de responsabiliser les consommateurs dans la façon dont l'énergie est produite.... Et pour les effarouchés des ondes on trouvera rapidement un filtre bloquant les ondes dans l'habitat post-compteur.

Animation : les animaux de la forêt de Bréviande en parlent !

Il était une fois, dans la forêt de Bréviande.

- Bonjour Solange, la Mésange.
 - Bonjour Anteuil, l'Écureuil, lui répond celle-ci. Que me vaut votre visite ?
 - En promenade dans cette forêt, je suis venu prendre des nouvelles de la maison forestière.
 - Figurez-vous, lui répond Solange, que depuis le début de l'année, une nouvelle personne travaille au côté de Pascale l'assistante de direction de NE77. L'autre jour, perchée sur ma branche, je l'ai vue à travers la fenêtre. Assise derrière son bureau, elle pianote sur son ordinateur, une tasse de thé chaud à la main.
 - Qui est-elle ? Que fait-elle ? Demande Anteuil.
 - Elle s'appelle Ludivine et est animatrice nature environnement. Elle souhaite animer, sensibiliser, partager auprès des scolaires et du grand public.
 - Comment ?
 - Par des approches ludiques et pédagogiques, elle souhaite aborder des thèmes variés tels que le monde animal, végétal, le potager ou encore, les déchets, le gaspillage alimentaire...
- Cette année, Ludivine propose aux familles, des ateliers qui ont lieu le 1^{er} dimanche du mois dans la forêt de Bréviande. Toutes les informations sont sur le blog et le Facebook de Nature Environnement 77.
- De beaux projets en perspective pour l'association, conclut Anteuil. Quand aura lieu le prochain atelier ?
 - Il aura lieu dimanche 5 juin de 14h à 16h. Ludivine, vous proposera de débiter un mini-potager pour balcon en réalisant vos propres pots à semis que vous ramèneriez chez vous.
 - Merci Solange et à dimanche 5 juin, répond Anteuil.
- De ses plumes bleues, la mésange fait un geste d'au revoir à son ami l'écureuil.

Dates à retenir :

Dimanche 05 Juin
*Un potager sur
mon balcon*

Dimanche 03 Juillet
*Fleurs sauvages
et médicinales*

Dimanche 02 Octobre
Arbre, qui es-tu ?

Dimanche 06 Novembre
*Jouons et créons avec la
Nature*

Dimanche 04 Décembre
Oiseau, qui es-tu ?

Tarif
2€ par famille

**Inscription
obligatoire**

L. MILLET

Zoom sur :

Les Orchidées de la Réserve Naturelle de Montereau-Fault-Yonne

La Réserve Naturelle de Montereau-Fault-Yonne, en Seine et Marne, va bientôt devenir une Réserve Naturelle Régionale

Cette réserve naturelle a été créée, au départ sous forme d'une RNV (Réserve Naturelle Volontaire), grâce à l'action d'associations telles que Nature Environnement 77 ou encore l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau.

Cette réserve naturelle, incluse en partie dans la ville, abrite notamment des orchidées. Les orchidées sont présentes en France, où elles poussent à l'état sauvage dans les forêts, sur les sols calcaires... Certaines orchidées, de par leur forme, leur couleur et leur pubescence, imitent des insectes femelles afin d'attirer les insectes mâles et ainsi assurer la pollinisation et la reproduction.

RNV :

(Réserve Naturelle Volontaire)

Depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de la proximité, les anciennes RNV sont devenues pour la plupart des RNR (Réserve Naturelle Régionale).

Ophrys Abeille (*Ophrys apifera*)

Ecologie : zones sèches et sols calcaires : friches, jardins, pelouses urbaines

Répartition : Europe centrale et méridionale

Floraison : Avril - Juillet



MP DufLOT



MP DufLOT

Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*)

Ecologie : lieux herbeux ou boisés

Répartition : Europe centrale

Floraison : Mai - Juin



Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)

Ecologie : sols calcaires, friches, talus, prairies maigres

Répartition : Europe centrale et méridionale

Floraison : Avril - Juillet

Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)

Ecologie : bois et coteaux calcaires

Répartition : Europe centrale et méridionale

Floraison : Avril - Juin



Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*)

Ecologie : sols ensoleillés, secs et calcaires

Répartition : Europe centrale et méridionale

Floraison : Avril - Juillet

Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*)

Cette orchidée ne possède pas de chlorophylle et donc n'assure pas la photosynthèse. Elle se nourrit à l'aide d'un champignon, de matière végétale en décomposition d'où ses racines imbriquées en forme de nid d'oiseau.

Ecologie : forêts, stations ombragées, humus et bois en décomposition

Répartition : Europe

Floraison : Avril - Juillet





OGM : Conférence de Presse pour un étiquetage « nourri aux OGM »

Sous l'impulsion du rassemblement citoyen « consommateur pas cobaye » et dans la continuité de notre soutien à la pétition « OGM transparence », France Nature Environnement a participé à une conférence de presse pour réitérer la demande d'un étiquetage « nourri aux OGM » pour les produits d'origine animale.

En présence de nombreuses personnalités tels que l'ancienne ministre Corine Lepage ou Oliver De Schutter, Denez L'Hostis a soutenu l'initiative d'un dépôt de plainte pour manque de transparence environnementale auprès de la commission européenne. Nous en avons aussi profité pour alerter les médias sur les nouvelles technologies qui ne sont pas identifiées aujourd'hui comme OGM.

Actu FNE n°38 - Avril 2016

Pesticides : toujours en augmentation

France Nature Environnement a réagi aux résultats accablants du plan Ecophyto : le Ministère de l'agriculture a en effet révélé le 8 mars 2016 que la consommation de pesticides avait encore augmenté de 9,4% entre 2013 et 2014.

Présente au comité d'orientation et de suivi du plan Ecophyto, la fédération a rappelé ses demandes pour engager véritablement la France dans une réduction d'usage :

- mettre en place une fiscalité incitative,
- interdire les pesticides les plus dangereux (néonicotinoïdes, glyphosate, chlorpyrifos-méthyl, etc.),
- afficher le nombre de traitements sur les produits alimentaires,
- faire connaître les bonnes pratiques des agriculteurs du réseau DEPHY engagés dans l'agro-écologie.

Actu FNE n° 38 - Avril 2016

Sortir, découvrir, ...



**Mercredi 18, samedi 21 et dimanche 22 Mai
de 14h à 16h30**

Sur la piste des lutins

Forêt de Bréviande - Vert-Saint-Denis

Inscription obligatoire

Animateur : Nature Environnement 77

01.64.71.03.78

Dimanche 22 Mai de 14h30 à 17h

Bons génies et petites merveilles

RNR de la colline Saint-Martin et des Rougeaux

Montereau-Fault-Yonne

Inscription obligatoire

Animateur : Nature Environnement 77

01.64.71.03.78

Samedi 21 et dimanche 22 mai de 8h à 18h

A la recherche des busards

Plaine de la Bassée - Maison-Rouge

Inscription obligatoire - Prévoir un pique-nique

Animateur : Pie Verte Bio 77

06.81.89.06.76

Mercredi 18 de 14h à 16h30

Randonnée dans le bois du Forest

Bois de Forest - Brou-sur-Chanteraîne

Inscription obligatoire

Animateur : Brou-sur-Chanteraîne

avec La Luciole Vairoise

01.64.26.66.69

Plus d'infos : <http://www.fetedelanature.com>

Développement Durable, Notre Avenir vous propose :

19 mai 2016, 20h30, La Ferme des Arts, Vert-Saint-Denis (77)

QUELLE AGRICULTURE PERIURBAINE ?

Avec Dorian Spaak, chargé de Mission auprès de l'association Terre et Cité
sur la sanctuarisation des terres agricoles du Plateau de Saclay
*Le Plateau de Saclay, un exemple de nouvelles formes de territoires
périurbains prenant en compte les dimensions agricole et naturelle*



Le GENE vous propose :

**26 mai 2016, 20h00,
au centre socioculturel, St Pierre les Nemours (77)**

UNE CONFERENCE

« Monde en crise profonde, planète lessivée...
HIGH TECH ou LOW TECH : par où est la sortie ? »
Philippe BIHOUIX

Le GENE (Groupement Ecologique de Nemours et ses Environs)



Rejoignez-nous

Bulletin d'adhésion

L'adhésion annuelle vous donne accès :
à tous les services de l'association
et à la revue *Nature Actualités*.

Nom :

Adhésion annuelle : 20 €

Prénom :

Adhésion moins de 18 ans et personnes aux minima
sociaux : 2 €

Adresse :

Adhésion de soutien à l'association (montant libre)

CP :

Montant total d'adhésion€

Ville :

Chèque à libeller à l'ordre de Nature Environnement 77

Téléphone :

Date :

Signature :

Portable :

A retourner à

Nature Environnement 77

Maison forestière de Bréviande (RD 346)

Mail :

77240 VERT-SAINT-DENIS

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez le comité de rédaction

Par mail : ne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

Nature Environnement 77

Maison forestière de Bréviande (RD 346)

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

Notre blog : www.environnement77.fr

Notre page Facebook